

Q. Quelles étaient vos fonctions concernant ces travaux?—R. Sous-ingénieur, depuis 1884 jusqu'à 1887.

Q. Et sous les ordres directs de qui?—R. J. E. Boyd, et pendant l'hiver M. Boswell.

Q. Vous résidiez à Québec?—R. J'y résidais.

Q. Vous n'avez pas été occupé à ces travaux avant 1884?—R. Non, monsieur.

Q. N'avez-vous eu rien à faire avec ces travaux après 1887?—R. Oui; jusqu'à 1890.

Q. Comme sous-ingénieur?—R. Comme sous-ingénieur sur le mur de traverse depuis 1887 jusqu'à 1890.

Q. Quand avez-vous cessé d'avoir aucune affaire avec ces travaux?—R. Le 1er août 1890.

Q. En ce moment là vous avez cessé d'être à l'emploi des commissaires du havre?—R. J'ai été démis le 1er août 1890.

Q. Par qui?—R. Je suis sous l'impression que c'est par la commission,—la commission du havre.

Q. Vous étiez à leur emploi?—R. Je l'étais.

Q. Vous n'étiez pas à l'emploi du ministère des Travaux Publics?—R. J'étais sous M. Perley, ingénieur en chef du ministère des Travaux Publics.

Q. Il avait alors deux responsabilités?—R. Je le considérais comme étant mon chef. Lorsque j'ai été démis je me suis adressé à lui, il m'a dit qu'il ne me donnerait aucun emploi à moins d'en recevoir l'ordre du ministre.

Q. Votre renvoi venait des commissaires du havre?—R. J'en ai reçu l'avis par le secrétaire.

Q. Le comité général vous a donné l'ordre de produire ici tous livres de comptes, livres de banque, livres de chèques, talons, billets, traites, tous autres documents et papiers se rapportant à cette enquête. En avez-vous quelques-uns?—R. J'ai un livre de banque, des chèques, des talons. Je n'ai pas de livre de comptes.

Q. Combien de livres de banque?—R. Quatre.

Q. Quel est le nombre de chèques que vous avez ici?—R. A peu près deux cents chèques; je ne les ai jamais comptés.

Q. Et aucuns billets ni comptes?—R. J'ai quelques billets.

Q. Vous n'avez pas de livres de comptes?—R. Je ne tenais aucun livre.

Q. Et un carnet au jour le jour?—R. Oui, j'avais des carnets au jour le jour.

Q. Un pour chaque année?—R. Oui.

Q. Et aucun livre de memorandum privé?—R. Je n'ai aucun carnet au jour le jour depuis 1885 jusqu'à 1886.

Q. Ainsi que certains ingénieurs le font, avez-vous gardé des notes de votre travail, travail d'ingénieur, les mesurages et les calculs que vous faisiez et tout ce qui se rapporte à ces choses?—R. Non, pas que je sache.

Q. Et les memorandum d'ingénieur?—R. Non.

Q. Avez-vous gardé un livre d'ingénieur dans lequel vous preniez note de vos calculs et du résultat du toisé?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas un livre où vous notez ce qui appartient à votre état?—R. Non.

Q. Quels sont les livres ou les documents que vous avez eus, que vous n'avez plus maintenant, et à qui les avez-vous donnés?—R. Je n'en ai eu aucun.

Q. Que vous n'avez lus maintenant?—R. Non, d'ailleurs je ne me rappelle aucun; si on me les montrait, je pourrais dire si je les ai eus.

Q. Où sont les documents dont vous avez parlé, livres de banque, chèques et talons?—R. Je les ai ici.

Q. Voulez-vous les produire ici?—R. Je le veux. Les voici tout entiers.

Q. Est-ce que ce sont là tous les documents que vous avez à produire?—R. C'est tout ce que j'ai.

Q. Et c'est là tout ce que vous avez eu?—R. Depuis 1881.

Q. N'avez-vous pas d'autres livres de lettres?—R. J'ai un livre de lettres. Il n'y a comme entrée là dedans qu'une souscription à un journal, et cela est privé.